

"L'euro et sa signification pour le devenir de l'intégration européenne" dans Tageblatt (24 mars 2007)

Légende: Dans le quotidien luxembourgeois Tageblatt du 24 mars 2007, Yves Mersch, président de la Banque centrale du Luxembourg, explique comment, selon lui, l'euro contribue de manière tangible à l'intégration européenne.

Source: Tageblatt. 24.03.2007. Esch-sur-Alzette.

Copyright: (c) Editpress Luxembourg/Tageblatt

URL:

[http://www.cvce.eu/obj/"l_euro_et_sa_signification_pour_le_devenir_de_l_integration_europeenne"_dans_tageblatt_24_mars_2007-fr-ccc33f97-2a6d-4e65-ae1b-9a1d09cba118.html](http://www.cvce.eu/obj/)

Date de dernière mise à jour: 01/10/2012

Une étape importante et concrète de la construction européenne

L'euro et sa signification pour le devenir de l'intégration européenne

Yves Mersch

Réalisée en trois étapes depuis 1990, l'Union économique et monétaire (UEM) constitue une étape importante et concrète de la construction européenne.

L'euro a apporté des bienfaits indéniables. Il a éliminé les frais et les risques de change et a permis une plus grande transparence des prix, encourageant ainsi la concurrence et facilitant le bon fonctionnement du marché unique. L'introduction de l'euro a également stimulé les exportations et importations de biens et services entre les pays de la zone euro ainsi que les investissements directs. En outre, l'euro est la principale devise internationale après le dollar américain et gagne graduellement en importance dans l'architecture financière internationale. Ci-dessous je mentionnerai de façon succincte trois aspects sous lesquels l'euro continuera de contribuer de manière tangible à l'intégration européenne. Il s'agit de l'expansion de la zone euro, de la politique monétaire unique et de la contribution de l'Eurosystème à l'intégration financière européenne.

Le 1^{er} janvier 1999, 11 des 15 Etats membres que l'Union comptait à cette époque ont adopté l'euro et la Grèce allait faire de même deux ans plus tard. Pour les douze pays ayant rejoint l'Union depuis le 1^{er} mai 2004, l'euro fait partie intégrante de l'acquis communautaire. Cependant, comme dans une première phase ils ne participent pas pleinement à l'UEM ils font l'objet d'une dérogation. Chaque Etat membre faisant l'objet d'une telle dérogation traite la politique de taux de change comme une question d'intérêt commun et peut à tout moment poser sa candidature pour participer au mécanisme de change européen (MCE II). Il pourra seulement adopter la monnaie unique après avoir durablement rempli l'ensemble des critères de convergence stipulés par le Traité de Maastricht dans les domaines de l'inflation, des taux d'intérêt, du déficit budgétaire et de la dette publique et après avoir participé pendant deux ans au moins au MCE II sans connaître de tensions graves, en particulier sans dévaluation par rapport à l'euro.

La Banque centrale européenne (BCE) et la Commission publient chacune tous les deux ans, ou à la demande d'un Etat membre, des rapports sur la convergence qui sont transmis, en parallèle, au Conseil de l'UE. Cette procédure, qui peut paraître lourde, vise au strict respect du principe d'égalité entre les Etats membres. Elle doit également permettre que l'élargissement de la zone euro sera bénéfique tant pour les anciens que pour les nouveaux membres de cette zone.

Parmi les dix Etats ayant rejoint l'Union le 1^{er} mai 2004, la Slovaquie a été la première à adopter l'euro. Le Conseil Ecofin a abrogé la dérogation accordée à la Slovaquie en juillet 2006, l'autorisant à adopter l'euro le 1^{er} janvier 2007. A l'heure actuelle, six des nouveaux Etats membres – l'Estonie, la Lituanie, Chypre, la Lettonie, Malte et la Slovaquie – ont intégré le MCE II, et cela avec une marge de fluctuation standard de +/- 15% autour de leur cours pivot vis-à-vis de l'euro. Deux de ces pays, à savoir Chypre et Malte, ont introduit en février 2007 une demande d'abrogation de dérogation.

Le traité de Maastricht stipule que l'objectif prioritaire de l'Eurosystème est le maintien de la stabilité des prix. Dès son institution, l'Eurosystème a décidé de jouer la carte de la transparence et il continue de tout mettre en œuvre afin que sa stratégie et sa politique soient bien comprises par les marchés financiers et le grand public. Ainsi, l'Eurosystème a quantifié son objectif de stabilité des prix, défini comme une augmentation en dessous mais proche de 2% par an de l'indice des prix à la consommation harmonisé (ICPH). De même, l'Eurosystème a rendu public sa stratégie de politique monétaire, qui repose sur un pilier économique et un pilier monétaire. La BCE fut également la première banque centrale à annoncer et à expliquer ses décisions de politique monétaire en temps (quasiment) réel. Immédiatement après le premier Conseil des gouverneurs du mois, le président de la BCE explique les raisons de cette décision et répond aux questions des journalistes lors d'une conférence de presse.

Le cadre institutionnel prévu par le Traité garantit également l'indépendance des organes de décision de la

BCE et des banques centrales nationales composant l'Eurosystème. Le corollaire de cette indépendance de la BCE consiste en sa responsabilité – si l'on peut traduire ainsi le concept d'accountability – envers le citoyen et ses représentants élus. Ainsi le président de la BCE présente le rapport annuel de son institution en session plénière du Parlement européen. Lui ou d'autres membres du Directoire de la BCE interviennent régulièrement devant le Comité des affaires économiques et monétaires de ce parlement.

Mise en œuvre dès le 1^{er} janvier 1999, la politique monétaire de l'Eurosystème a été couronnée de succès. Elle a maintenu la stabilité des prix et a ancré les attentes inflationnistes des marchés financiers et du grand public à des niveaux proches de 2%. En outre, lors de l'introduction de l'euro les taux d'intérêt se sont alignés sur ceux des devises les plus fortes et sont restés à des niveaux relativement bas, en termes historiques, depuis lors.

En tant que président de la Banque centrale du Luxembourg, je puis assurer les citoyens de mon pays et de la zone euro que l'Eurosystème continuera de remplir son mandat et prendra toutes les mesures requises afin de maintenir la stabilité des prix.

L'intégration financière favorise la transmission rapide et efficace des impulsions monétaires et joue de ce fait un rôle essentiel dans la conduite de la politique monétaire, fondée sur le pilotage des taux d'intérêt à court terme. En sus du maintien de la stabilité des prix par le biais de la politique monétaire unique, le Traité confère d'autres missions à l'Eurosystème, notamment contribuer à préserver la stabilité financière et de promouvoir le bon fonctionnement des systèmes de paiement. Des marchés financiers plus intégrés offrent de meilleures possibilités de financement et de diversification des risques. L'intégration augmente la profondeur et la liquidité des marchés, créant des économies d'échelle qui permettent à leur tour d'accroître l'offre de fonds prêtables. En outre, la mise en œuvre de la politique monétaire est également affectée par l'intégration de l'infrastructure financière et notamment par l'intégration des systèmes de paiement et de règlement-livraison des titres. Finalement, l'intégration financière accroît le potentiel de croissance non inflationniste d'une économie.

Pour ces diverses raisons, l'Eurosystème soutient les efforts entrepris dans le cadre de la stratégie de Lisbonne visant à promouvoir l'intégration financière ainsi que la stratégie de la Commission européenne dans le domaine des services financiers. En septembre 2005, la BCE a publié une première série de vingt indicateurs quantitatifs de l'intégration financière et bancaire. Prochainement elle publiera son premier rapport annuel à ce sujet. Selon la définition de la BCE, un marché de services financiers est totalement intégré quand tous les opérateurs potentiels de ce marché (a) sont soumis à un ensemble de règles uniques, (b) disposent d'une égalité d'accès et (c) font l'objet d'une égalité de traitement.

Si l'euro a joué un rôle catalyseur, le degré d'intégration varie encore d'un compartiment de marché à l'autre et est le plus avancé dans les compartiments les plus proches de la politique monétaire unique, notamment le marché monétaire. Le marché interbancaire en blanc et le marché d'emprunts publics sont également très intégrés tandis que le marché des swaps de taux d'intérêt en euros représente le marché de swaps de taux le plus important du monde. En revanche, pour les marchés des actions et des obligations il est important de poursuivre l'intégration des infrastructures de compensation et de règlement-livraison des titres. De même, l'intégration des activités de banque de détail reste insuffisante et ne progresse que lentement. Des progrès dans ces domaines sont essentiels pour la compétitivité de la zone euro.

L'auteur est président de la Banque centrale du Luxembourg et membre du Conseil des gouverneurs de la Banque centrale européenne